

Communiqué de presse : Les ALE wallonnes, acteurs oubliés mais nécessaires d'une économie solidaire.

Depuis plus d'un an, les négociations sectorielles sont bloquées par une épreuve de force entre organisations syndicales et patronales au sein de la CP 322.01.

La plateforme des ALE wallonnes, seule représentante des ALE wallonnes, et bien que ces dernières représentent 3500 emplois dans le secteur des titres-services, n'a toujours pas été reconnue par les instances politiques compétentes.

Nous ne nous prononcerons donc pas sur les négociations en cours.

La PAW regrette cependant que, sans doute sous l'effet de l'émotion, certains discours dévalorisants pour le secteur soient tenus.

Nous tenons donc à rappeler que les ALE titres-services remplissent leur mission depuis vingt-cinq ans sans bénéficier des subsides alloués par la seule Région wallonne aux entreprises d'insertion (12 millions d'Euro par an).

Pire, nous sommes le seul acteur du secteur dont la trésorerie a été ponctionnée dans ce qu'il convient d'appeler un racket légalisé en 2012. Année après année, nous continuons à financer notre administration de tutelle en prenant en charge le salaire de fonctionnaires sur le travail et le recrutement desquels nous n'avons pas d'autorité hiérarchique.

25 ans au service des citoyens

Les ALE titres-services peuvent se targuer de nouer des relations de confiance tant avec les salarié.e.s qu'avec les client.e.s. Il n'est pas rare de rencontrer une ancienneté supérieure à quinze ans.

D'autre part, nous veillons à un encadrement suffisant, la moyenne s'établissant autour d'un administratif pour 33 aide-ménager.e.s.

Les ALE et les ALE titres-services organisent des formations à l'attention tant de leurs salariés que des demandeurs d'emploi des communes où elles sont implantées : **214.000,00€** de budget en 2020 !

Nous fûmes parmi les premiers à s'organiser pour fournir à leur personnel des EPI, en étant nombreuses à maintenir le salaire de leurs travailleurs/euses au plus dur de la crise, ou simplement en apportant écoute à leur personnel, nos affiliés ont prouvé que le bien-être au travail n'était pas pour eux qu'une donnée technique.

Cependant, et bien que les études qui lui ont été consacrées (comme les retours venant des organisations syndicales) démontrent qu'il s'agit du meilleur employeur du secteur, la trésorerie d'un grand nombre d'ALE se dégrade au fil des années du fait de l'ancienneté des travailleurs et d'un taux d'encadrement plus élevé que celui d'autres acteurs.

Des asbl au service de l'humain

De façon plus générale, nous constatons, depuis plusieurs années, un important phénomène de concentration des entreprises titres-services avec l'émergence d'entreprises du secteur privé employant des milliers de salariés qui peuvent mettre en place des mécanismes complexes d'optimisation sociale et bénéficient d'importantes économies d'échelles permettant à quelques actionnaires de se partager des dividendes réalisées grâce à l'intervention publique.

Nous pensons que, compte-tenu de l'importance des pouvoirs publics dans le financement du secteur, il conviendrait de favoriser les acteurs du monde associatif et les initiatives de maintien à l'emploi, de formation et d'encadrement qui ont été élaborées par ce dernier.

Par ailleurs, les augmentations barémiques accordées ces dernières années n'ont pas été répercutées dans la valeur de remboursement du titre-service aux entreprises, accroissant une pression sur les marges de ces dernières, ce qui pénalise plus fortement les plus petites structures offrant l'ancienneté barémique la plus élevée.

La PAW rappelle donc ses demandes :

1. Être reconnue comme fédération d'employeurs et ainsi intégrer la commission paritaire 322.01 ainsi que la commission d'agrément et le fonds de formation sectoriel ;
2. Que les ALE, qui bénéficient déjà de l'agrément, anciennement fédéral, comme organisme d'insertion, soient reconnues comme entreprise d'insertion par la Région Wallonne et intégrées au décret EI ;
3. L'élaboration d'une grille de rémunération pour les employés des entreprises titres-services ;
4. Développer un mécanisme de compensation entre la valeur de remboursement du titre et les coûts supplémentaires des entreprises liés aux adaptations des conditions salariales des travailleurs ;
5. Lier le prix du titre-service à un mécanisme d'inflation afin de conscientiser les clients au coût réel du service ;
6. Repenser la répartition des coûts et des bénéfices entre les régions (qui supportent les coûts) et l'état fédéral (qui récolte les bénéfices) ;
7. Favoriser l'usage des titres-services électroniques par une moins grande attractivité des titres-services papier p.ex. ;
8. Intégrer les formations à l'usage des outils numériques à destination des travailleurs titres-services aux formations remboursables par le fonds de formation ;
9. Rendre l'utilisation des titres-services éligibles à un financement par l'assurance autonomie ;

Des asbl au service de l'humain

10. Une revalorisation de la valeur de remboursement du titre-service pour l'activité de repassage ;
11. Intégrer aux activités autorisées dans le cadre de la 322.01 les activités de tutorat ;
12. Permettre la portabilité des agréments.

En conclusion :

La PAW souhaite demeurer un partenaire constructif des pouvoirs publics apte à aider ces derniers à piloter les difficiles matières ALE et titre-service, qui offrent à la fois un revenu et une insertion sociale au public le plus précarisé.

Contact :

Paw, Plateforme des ALE wallonnes asbl – www. <https://www.plateformedesalewallonnes.be/>

Michaël Houwaert, Coordinateur - info@plateformedesalewallonnes.be – 0495/22.51.79

Jean-Michel Lovinfosse, Co-président – jean_michel@aleherstal.com- 0494/90.80.82

Marc Lison, Co-président – marc.r.lison@skynet.be – 0479/69.21.14